



Io  
Dossier ⑥ Feuille 42  
Objet: Projet de modification n° 2 du SCoT des  
Pays de LAVAL et de LOIRON  
Date : 30 JUIN 2018

DEL N° 2018 091  
Pays de LAVAL et de LOIRON

1/2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 MAI 2018**

Le vingt-huit mai deux mil dix-huit, à 20 H 30, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués le 18 mai 2018, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la salle du centre social « Le Trait d'Union » à EVRON (Mayenne), sous la présidence de Monsieur Joël BALANDRAUD, Président.

**PRESENTS :** BETTON Patrick (ASSE LE BERENGER), FERRÉ Jean-Pierre, MORICE Marie-Cécile (BAIS), DEROUARD Claude (BLANDOUET-SAINT-JEAN), GARNIER Claude (BREE), CHEMINEAU Daniel (CHAMPGENETEU), ROUILLARD Claude (CHATRES-LA-FORET), QUINTARD Benoît (DEUX-EVAILLES), ANGOT Marie-Odile, BALANDRAUD Joël, BRETON Marie-Thérèse, CHARDRON Nathalie, DUCHEMIN Marcel, DUTERTRE Isabelle, FORTIN Alain, JEMON Didier, LECHAT-GATEL Sophie, SIMONNY Hervé, SUHARD Maurice (EVRON), PAPILLON Gérard (GESNES), CHESNAY Bertrand (HAMBERS), SUARD Alain (IZE), GERAULT Bernard (LA-BAZOUGE-DES-ALLEUX), RIBOT Pascal (LA-CHAPELLE-RAINSOUI), GESLOT Robert (MEZANGERS), BESNIER Guy (MONTOURTIER), BARROCHE Jacky, RAVÉ Jean-Noël, RIVALAN Janick (MONTSÛRS-SAINT-CÉNERÉ), CLIMENT Daniel (NEAU), DEJARDIN Adélaïde (SAINT-CHRISTOPHE-DU-LUAT), d'ARGENTRÉ Marc, VANNIER Daniel (SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES), LEUTELIER Arlette (SAINT-GEORGES-LE-FLECHARD), HUAULT Gérard (SAINT-GEORGES-SUR-ERVE), GESBERT Christine (SAINT-LEGER-EN-CHARNIE), VANNIER Martine (SAINT-MARTIN-DE-CONNÉE), GEORGET Claude (SAINT-OUEN-DES-VALLONS), DANEAU Jacques (SAINT-THOMAS-DE-COURCERIE), TROU Robert (SAULGES), BLANCHARD Joëlle (TORCÉ-VIVIERS-EN-CHARNIE), RONDEAU Hervé (TRANS), LEFEUVRE Régis (VAIGES), TATIN Emile (VIMARCÉ), RICHARD Dominique, GOUSSET Ange (VOUTRE).

**DÉLEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :** SCHLEGEL Solange (BLANDOUET-SAINT-JEAN), GOUEL Monique, GUILLOUX Yves, MAREAU Jean-Pierre, VAIGREVILLE Rachel (EVRON), SIROT Fabrice (LIVET EN CHARNIE), LOYANT Christophe, WITTRANT Mireille (MONTSÛRS-SAINT-CÉNERÉ), BOISBOUVIER André (SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT), MORTEVEILLE Jean-Pierre (SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES), DELATOUCHE François (SAINT-PIERRE-SUR-ERVE), BEUNAICHE Roland (SAINT-PIERRE-SUR-ORTHE), MORICE Bernard (THORIGNÉ-EN-CHARNIE), DUCOIN Julie (VAIGES)

**ASSISTAIENT EGALEMENT :** BOUTELOUP Pierre, Directeur Général des Services, RITOUET Thierry, Directeur Général Adjoint des Infrastructures des services techniques mutualisés, Claude CHARTIER-FOUQUET, Directrice Générale Adjointe des Ressources, VIVIEN Jacqueline, Responsable de l'Administration Générale.

Secrétaire de séance : ROUILLARD Claude (CHATRES-LA-FORET).

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 60

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres qui assistaient à la séance : 46

Pouvoirs :  
GOUEL Monique donne pouvoir à SUHARD Maurice  
GUILLOUX Yves donne pouvoir à CHARDRON Nathalie  
MAREAU Jean-Pierre donne pouvoir à BRETON Marie-Thérèse  
VAIGREVILLE Rachel donne pouvoir à BALANDRAUD Joël  
DELATOUCHE François donne pouvoir à LECHAT-GATEL Sophie

**Objet : Projet de modification n° 2 du SCoT des Pays de LAVAL et de LOIRON**

La Communauté de communes a été saisie pour avis du projet de modification n°2 du SCOT des Pays de Laval et de Loiron.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Considérant le projet arrêté de SCoT des Coëvrons, lequel identifie le Parc d'activités Coëvrons Ouest comme zone d'activités stratégique du territoire intercommunal,

2/2

Considérant que le projet de modification n°2 du SCoT des Pays de Laval et de Loiron conforte l'extension projetée de cette zone d'activités,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 51

Abstention : 1 (M. Claude GARNIER)

Contre : 0

Pour : 50

- ↳ **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet de modification n°2 du SCoT des Pays de Laval et de Loiron tel qu'il a été présenté ;
- ↳ **PRECISE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du Syndicat mixte du territoire des Pays de Laval et de Loiron.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

  
Joël BALANDRAUD

